

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit :

Ciment hydraulique composé HSF

Autres codes d'identification du produit :

- Mélanges spécialisés HSF
- HSF
- GUb-SF

1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation :

Utilisations identifiées :

Utilisations dans la fabrication de béton, mortiers et coulis pour les matériaux de construction et la chaussée.

Restrictions d'utilisation :

Garder hors de la portée des enfants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur :

Ciment Ash Grove, une division de Groupe CRH Canada Inc.

966 Chemin des Prairies,

Joliette, Québec

J6E 0L4

Numéro de téléphone pour des renseignements : 450-756-1078

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Au Canada : 1 613 996-6666 CANUTEC (Appelez à frais virés ou faites *666 sur le cellulaire) 24 heures

Aux É.-U. : 800 451-8346 3E COMPANY 24 heures

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification :

Selon les Règlements sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et É.-U. Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée, cat. 1; H314

Lésions oculaires, cat. 1; H318

Sensibilisation cutanée, cat. 1; H317

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, cat. 3; H335

Cancérogénicité (inhalation), cat. 1; H350

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées (inhalation), cat. 1; H372

2.2 Éléments d'étiquetage :



Danger.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Cause des dommages aux poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter un équipement de protection des yeux, du visage, des gants de protection, des vêtements de protection.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.2 Éléments d'étiquetage :

Réponse

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Recycler et/ou éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 Autres dangers :

Les poussières de ce produit, lorsque combinées avec de l'eau ou de la sueur, produisent une solution corrosive et alcaline. Il existe un potentiel d'accumulation de statique et de décharge statique lorsque les poudres de ciment sont déplacées à l'aide d'un système de transport pneumatique en plastique, non conducteur ou sans mise à la terre. La décharge statique peut occasionner du dommage à l'équipement et des blessures aux travailleurs.

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	n° CAS	% poids	Classification SGH
Ciment portland Nom commun: Ciment	65997-15-1	90 - 100	Irritation cutanée, 2; H315 Lésions oculaires, 1; H318 TCOC exposition unique 3; H335
Carbonate de calcium Nom commun : Calcaire	1317-65-3	0 - 10	Non classé
Sulfate de calcium Nom commun: Gypse	13397-24-5	0 - 5	Non classé
Oxyde de calcium Nom commun: chaux vive	1305-78-8	0.3 – 3.0	Corrosion cutanée, 1; H314 Lésions oculaires, 1; H318
Dioxyde de silicium Nom commun : Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,1 – 1,5	Cancérogénicité, 1; H350 (inhalation) TCOC ER, 1; H372
Composés chromates	Non disponible	Cr VI = 6,8 µg/g Trace Équivalent de 6,8 ppm	Non disponible
Composés de nickel	Non disponible	Trace (<0.1%)	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Précautions : Les secouristes devraient éviter le contact direct avec ce produit chimique. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques, si nécessaire. Prendre toutes les précautions pour assurer votre propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié).

Inhalation En cas de respiration difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Obtenir de l'aide médicale si la toux ou d'autres symptômes persistent. L'inhalation d'une grande quantité de ciment Portland requiert des soins médicaux immédiats. Appelez un centre antipoison ou un médecin. Si la personne ne respire pas, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle subit un arrêt respiratoire, un intervenant qualifié devrait pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Dégager les voies respiratoires.

Contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau, avec précaution, pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Lors du rinçage, prendre garde de ne pas contaminer l'œil non affecté ou le visage avec de l'eau contaminée.

Contact cutané : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Une forte exposition à la poussière de ciment Portland, au béton frais ou à l'eau associée nécessite une attention immédiate. Retirer rapidement les vêtements, chaussures et objets de cuir (comme les bracelets de montre et les ceintures) contaminés. Éponger ou brosser rapidement et doucement l'excès de ciment Portland. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède qui coule doucement et du savon non abrasif au pH neutre. Obtenir des soins médicaux pour les éruptions, les brûlures, l'irritation, les dermatites et les expositions prolongées non protégées au ciment frais, aux mélanges de ciment ou aux liquides du ciment frais. Les brûlures devraient être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement ou transporter la victime au centre de traitement d'urgences médicales.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : De fortes concentrations de poussières en suspension sont très irritantes pour les voies respiratoires supérieures, avec des symptômes comme de la toux, des éternuements et de l'essoufflement. Les expositions de longue durée par inhalation aux poussières contenant de la silice cristalline de taille respirable peuvent causer la silicose et le cancer des poumons.

Contact oculaire : Fortement irritant lorsqu'il entre en contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et peuvent causer la cécité. Les particules solides réagissent avec l'humidité dans l'œil pour former des amas de composés humides qui peuvent être difficiles à enlever.

Contact cutané : Les poussières de ce produit, lorsqu'elles sont combinées avec de l'eau ou de la sueur, produisent une solution alcaline fortement irritante et brûlent la peau. Le ciment Portland frais peut causer des brûlures caustiques, parfois connues sous le nom de brûlures cimentaires. Les brûlures cimentaires peuvent causer des ampoules, de la peau morte ou durcie, ou de la peau noire ou verte. Dans les cas graves, ces brûlures peuvent atteindre l'os et causer des cicatrices défigurantes ou un handicap.

Les travailleurs ne peuvent pas se fier à la douleur ou à l'inconfort pour les prévenir des brûlures cimentaires puisque celles-ci peuvent ne pas provoquer de douleur ou d'inconfort immédiat. Au moment où le travailleur prend connaissance de la brûlure cimentaire, beaucoup de dommages ont déjà été causés. Les brûlures cimentaires peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Il est recommandé à toute personne souffrant d'une brûlure cimentaire de consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les traces de métaux sensibilisants dans le ciment peuvent provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une allergie vont de légères éruptions cutanées jusqu'à des ulcères cutanés graves.

Ingestion : Fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal si le produit est avalé. Les symptômes peuvent comprendre de fortes douleurs et brûlures de la bouche, la gorge, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal accompagnés de nausée, vomissements et diarrhée. Des lésions graves aux poumons peuvent être causées si le produit est aspiré dans les poumons pendant le vomissement,

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

Les brûlures devraient être traitées rapidement par un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions de l'incendie. Utiliser de grandes quantités d'eau pulvérisée.

Méthodes d'extinction inappropriées : Faire preuve de prudence lorsque de l'eau est utilisée. Ne pas mettre d'eau à l'intérieur des contenants fermés; le contact avec l'eau générera de la chaleur. Le jet d'eau peut causer des éclaboussures de la solution corrosive. Faire preuve de prudence lorsque du CO₂ est utilisé; il peut répandre la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit :

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

La poudre en vrac de ce produit peut s'échauffer spontanément lorsqu'elle est mouillée par de l'eau.

Corrosive; réagit avec l'eau en dégageant de la chaleur et en formant une solution alcaline.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Comme pour tous les incendies, évacuer la zone et lutter contre l'incendie à une distance sécuritaire. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection totale, incluant un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques, lorsqu'ils sont exposés à des produits de décomposition de ce matériau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Porter de l'équipement de protection personnel adéquat, incluant un respirateur approprié comme indiqué à la Section 8.

Isoler la zone de déversement en interdisant l'accès aux personnes non autorisées.

Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Éviter de rejeter le matériau dans l'environnement et éviter qu'il ne se déverse dans les égouts domestiques, les cours d'eau naturels ou les réseaux de gestion des eaux de pluie.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Retirer les contenants de la zone de déversement si cela peut s'effectuer sans danger.

Éviter de générer de la poussière et prévenir la dispersion par le vent. Ne pas balayer à sec ou souffler avec de l'air comprimé.

Utiliser un produit dépoussiérant pour réduire la quantité de poussières aéroportées lors du nettoyage.

Ramasser ou aspirer la poussière avec de l'équipement muni d'un filtre HEPA et la placer dans un contenant étiqueté et fermé.

Les petits déversements peuvent être ramassés à l'aide d'une vadrouille humide.

6.4 Informations supplémentaires :

Consulter la Section 8 pour des renseignements sur le choix de l'équipement de protection personnel.

Consulter la Section 13 pour des renseignements sur l'élimination.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Avant de manipuler ce produit, il est important de s'assurer que les mesures d'ingénierie fonctionnent et que les exigences relatives à l'équipement de protection et les mesures d'hygiène personnelle sont observées. Les personnes travaillant avec ce produit chimique devraient posséder la formation appropriée relative à l'utilisation sécuritaire et aux dangers de celui-ci.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit. Se laver à grande eau avec un savon au pH neutre; ne pas utiliser de nettoyant pour les mains sans eau comme les gels à base d'alcool. Nettoyer les lits unguéaux et les plis cutanés entre les doigts. S'assécher complètement les mains à l'aide d'une serviette propre avant de mettre des gants.

Éviter de porter des montres et des bagues au travail; le ciment frais peut s'accumuler près de la peau et causer des brûlures.

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et de la protection oculaire ou pour le visage.

Utilisez des récipients munis de couvercles étanches pour transporter le ciment en poudre.

Ne pas balayer le ciment en poudre ou souffler celle-ci avec de l'air comprimé pour prévenir la dispersion aéroporté et contact avec les yeux.

Suivre les bonnes pratiques pour retirer les gants de manière sécuritaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Danger d'origine statique : Effectuer correctement la mise à la terre de tous les systèmes de transport pneumatique. Une décharge statique peut causer du dommage à l'équipement et des blessures aux travailleurs.

Ne pas pénétrer dans un espace confiné qui entrepose ou contient du ciment Portland à moins que les procédures et la protection appropriées soient en place. Le ciment Portland peut s'accumuler ou adhérer aux murs d'un espace confiné, puis se relâcher ou tomber soudainement (engloutissement).

7.2 Conditions de sécurité en matière de stockage :

Entreposer dans un lieu sec, bien ventilé, loin des matériaux incompatibles. Maintenir les contenants fermés.

Protéger de la moiteur/l'humidité.

Entreposer dans un endroit accessible par les personnes autorisées seulement.

Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.

Garder hors de la portée des enfants.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle : Consulter les autorités locales pour les limites d'exposition acceptables.

Ingrédient	ACGIH® TLV®	É.-U. OSHA PEL	Autres limites d'exposition
Ciment portland	1 mg/m ³ (respirable)	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (respirable)	NIOSH REL: 10 mg/m ³ NIOSH IDLH: 5000 mg/m ³
Calcaire	Non disponible	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (respirable)	NIOSH REL: 10 mg/m ³ (poussière totale) NIOSH REL: 5 mg/m ³ (respirable)
Sulfate de calcium	10 mg/m ³ (inhalable)	15 mg/m ³ (Poussières totales); 5 mg/m ³ (respirable)	Québec (Canada TWA): 5 mg/m ³ (Poussières respirables) 10 mg/m ³ (Poussières totales)
Oxyde de calcium	2 mg/m ³	5 mg/m ³	NIOSH REL: 2 mg/m ³ NIOSH IDLH: 25 mg/m ³
Silice cristalline (quartz)	0,025 mg/m ³ (respirable)	50 µg/m ³ (respirable) TWA 29 CFR 1910.1053(l)	NIOSH IDLH: 50 mg/m ³ RSST VEMP (Québec-Canada): 0.1 mg/m ³ (respirable) TWA Ontario: 0,1 mg/m ³ (respirable) Substance désignée
Chrome, insoluble composés	0.01 mg/m ³	5 µg/m ³	Québec (Canada TWA): 0.01 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie : Manipuler le produit dans un système ou un endroit fermé doté d'une ventilation et d'une évacuation appropriées. Si des particules aéroportées sont produites, surveiller les concentrations de poussière dans l'air et fournir une ventilation locale par aspiration lorsque les limites d'exposition sont dépassées.

Assurer un nettoyage régulier de l'équipement, du lieu de travail et des vêtements.

Si les contrôles d'ingénierie et les pratiques de travail ne sont pas efficaces pour contrôler l'exposition à ce matériau, porter un équipement de protection personnel approprié incluant un appareil respiratoire approuvé.

Avoir l'équipement prêt à être utilisé en cas d'urgence comme un déversement.

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité approuvée avec écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter une visière ou un masque complet, lorsque nécessaire, pour prévenir l'exposition aux poussières aéroportées. Ne pas porter de lentilles de contact.

Protection de la peau : Porter des gants, des bottes, des genouillères et des coudières qui sont imperméables, ajustés et qui résistent aux bases pour éviter toute exposition cutanée. Porter des vêtements de protection avec de longues manches et des pantalons longs. Les vêtements de protection peuvent être fixés, à l'aide de ruban adhésif, à l'intérieur des gants et des bottes. Évaluer la résistance selon les conditions d'utilisation et maintenir soigneusement les vêtements de protection en bon état. Contacter le fournisseur de matériel de sécurité pour des spécifications. Suivre les bonnes pratiques pour retirer les gants de manière sécuritaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire : Lorsque les concentrations de poussière dans l'air dépassent les limites d'exposition professionnelle, toujours porter un appareil respiratoire approuvé classé N95 ou plus. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer le choix, l'utilisation et les limitations de l'appareil.

Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer le choix, l'utilisation et les limitations de l'appareil.

Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux exigences réglementaires, comme OSHA 29 CFR 1910.134, ANSI Z88.2 ou Association canadienne de normalisation (CSA) Norme Z94.4, doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Autre protection : Le lieu de travail doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et d'un appareil de douche oculaire qui peuvent être utilisés facilement en cas d'urgence.

Tous les efforts doivent être déployés pour éviter le contact du ciment avec la peau et les yeux. Ne pas laisser entrer de poudre à l'intérieur des bottes, chaussures ou gants. Ne pas permettre aux vêtements mouillés et saturés de rester en contact avec la peau. Retirer rapidement les vêtements et les chaussures qui sont mouillés à cause des mélanges de ciment. Nettoyer complètement les vêtements et les chaussures avant de les remettre.

Ne pas pénétrer dans un espace confiné qui entrepose ou contient du ciment Portland à moins que les procédures et la protection appropriées soient en place. Le ciment peut s'accumuler ou adhérer aux murs d'un espace confiné, puis se relâcher ou tomber soudainement (engloutissement).

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le matériau est manipulé, entreposé et transformé. Se laver à fond les mains avant de manger, boire et fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Solide; poudre grise ou blanche
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Sans objet
pH :	> 12
Point de fusion/point de congélation :	Sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Inflammabilité :	Ininflammable et non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Sans objet
Tension de vapeur :	Sans objet
Densité de vapeur :	Sans objet
Densité relative :	3,1 à 3,2 (eau = 1)
Solubilité(s) :	Légèrement soluble dans l'eau (0,1 à 1 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Sans objet
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Tension de vapeur :	Sans objet

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Réagit lentement avec l'eau pour former des composés hydratés qui libèrent de la chaleur et une solution fortement basique.

10.2 Stabilité chimique :

Stable sous conditions ambiantes normales et dans les conditions anticipées d'entreposage et de manipulation.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Les solutions aqueuses sont très basiques et peuvent corroder l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter le contact involontaire avec l'eau / l'humidité et avec les acides forts et d'autres matériaux incompatibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts – Incompatible avec les acides forts; peut réagir violemment.

Eau – La réaction produit de la chaleur.

Aluminium – La poudre d'aluminium et les autres éléments terrestres alcalins réagiront en présence d'eau, en libérant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable.

L'oxyde de calcium est corrosif pour l'aluminium métallique.

Composés fluorés – Le ciment se dissout dans le fluorure d'hydrogène (HF), produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif.

Réagit avec les sels d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En contact avec de l'eau et de l'humidité, produit de l'hydroxyde de calcium corrosif.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition probables :

Contact oculaire et cutané, inhalation de poussière.

11.2 Toxicité aiguë :

Inhalation : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë.

Ingestion : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë.

Cutanée : Données non disponibles pour le mélange. Les composants ne sont pas classés dans une catégorie de danger de toxicité aiguë.

Corrosion / irritation cutanée :

Fondée sur les renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : L'expérience humaine démontre que le ciment Portland peut causer des brûlures chimiques lorsque celui est en contact prolongé avec la peau.

Irritant ou corrosif pour la bouche, la gorge et le tractus gastro-intestinal.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Fondée sur les renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : Cause des lésions oculaires graves et même la cécité. Les dommages peuvent être permanents si le traitement n'est pas immédiat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

L'inhalation de poussières cause une irritation des voies respiratoires. Peut être corrosif aux voies respiratoires. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière contenant de l'oxyde de calcium.

Danger par aspiration :

Ce matériau est corrosif; il peut provoquer de graves lésions dans les poumons s'il y est aspiré lors du vomissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées :

L'inhalation prolongée et répétée de poussière peut provoquer une maladie pulmonaire. L'étendue et la gravité des blessures pulmonaires correspondent à la durée de l'exposition et à la concentration de poussière. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière contenant de l'oxyde de calcium.

Contient de la silice cristalline.

L'exposition répétée aux particules de silice cristalline peut causer des maladies pulmonaires (silicose).

La silicose est caractérisée par des lésions pulmonaires. Les symptômes de la silicose incluent l'essoufflement, la toux, la diminution des fonctions pulmonaires et la faiblesse.

Il existe des signes de maladie rénale chez les humains suite à une exposition professionnelle à la silice cristalline. Il y avait une augmentation de la fréquence des maladies rénales chez les travailleurs exposés à la silice cristalline dans l'air.

Il existe des signes de maladies auto-immunes chez les travailleurs exposés à la silice cristalline. La sclérodermie (une maladie impliquant l'épaississement de la peau), le lupus, la polyarthrite rhumatoïde, l'anémie hémolytique auto-immune et des maladies des tissus conjonctifs ont été signalés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.3 Toxicité chronique :

Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée :

Le produit peut contenir des concentrations infimes de composés de nickel et de composés chromates qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée, une dermatite de contact allergique, ou DCA. Une fois sensibilisé, un contact bref avec de très petites quantités de Cr VI peut entraîner de l'inflammation, une éruption, de la démangeaison ou des ulcères cutanés graves. La DCA est de longue durée et les employés peuvent demeurer sensibles au chrome VI pendant plusieurs années. N'est pas connu pour être un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Les données ne sont pas disponibles.

Effets sur le système reproducteur :

Les données ne sont pas disponibles.

Effets sur le développement :

Les données ne sont pas disponibles.

Effets sur ou via l'allaitement :

Les données ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité :

Le ciment Portland ne peut être classé comme un carcinogène humain.

La silice cristalline est considérée comme un danger par inhalation.

CIRC – La silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite, de sources professionnelles, devrait être classifiée comme cancérogène pour les humains (Groupe 1).

ACGIH® – La silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite, est classée dans A2 : Cancérogène suspecté pour l'humain.

La silice cristalline de taille respirable figure dans le Rapport sur les cancérogènes du *NTP* (Programme toxicologique national) comme cancérogène connu pour les humains.

Interactions avec d'autres produits chimiques :

Le fait de fumer peut affecter la capacité des poumons à évacuer la poussière inhalée.

Section 12 : Données écologiques

12.1 Toxicité :

Les données ne sont pas disponibles.

Nocif pour la vie aquatique. Le contact avec l'eau forme une solution alcaline. Éviter le rejet dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradation :

Pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Non disponible

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination :

Éliminer comme un produit minéral non métallique et inerte conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Éviter la génération de poussière lors de l'élimination.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Consulter la Section 8 pour des mesures de protection personnelle.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les drains, les fossés ou les voies d'eau.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le ciment n'est pas couvert par les règlements de transport international (IMDG, Règlement type ONU).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

14.3 Classe(s) de danger relative(s) au transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers environnementaux

Non disponibles

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Non disponibles

14.7 U.S. Hazardous Materials Regulation (DOT 49CFR) :

Non réglementé sauf pour le transport par aéronef.

14.8 Règlements du Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

Non réglementé sauf pour le transport par aéronef.

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

É.-U.

Statut TSCA : Les substances figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptes.

Canada

Statut RRSN : Les substances figurent sur la LIS ou sont exemptes.

Section 16 : Autres informations

Date de révision :

11 juin 2020

Références et sources des données :

CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)
Base de données de HSDB®. Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis.
Base de données NIOSH Pocket Guide. *National Institute for Occupational Safety and Health.*
Base de données du *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)*.

Méthodes de classification des mélanges :

É.-U. : Haz Com Standard 29 CFR 1910.1200 (2012)
Canada : Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT 2015).
CEE-ONU, Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Légende des abréviations :

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists
LEMT – Limite d'exposition en milieu de travail
OSHA – Occupational Safety and Health Administration
SGH – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage.
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).
TLV – Threshold Limit Value (Valeur limite tolérable)
TWA – Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 16 Informations additionnelles :

Bien que les renseignements fournis dans ce document soient soupçonnés de fournir un résumé utile des dangers de la Ciment hydraulique composé HSF, les renseignements dans ce document ne peuvent pas anticiper et fournir tous les renseignements qui peuvent être nécessaires dans toutes les situations. Les utilisateurs inexpérimentés devraient recevoir une formation appropriée avant d'utiliser ce produit. Les données contenues dans ce document ne traitent pas des dangers qui peuvent être posés par d'autres matériaux lorsque ceux-ci sont mélangés à la Ciment hydraulique composé HSF. Les utilisateurs devraient consulter les autres fiches de données de sécurité pertinentes avant de travailler avec ce produit. Les renseignements présentés dans la Fiche de données de sécurité reposent sur les connaissances et les publications actuelles et sont destinés à décrire le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et environnementales seulement. Ils ne devraient pas être interprétés comme une garantie de toute propriété quelconque du produit.

LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE PRODUIT OU SA QUALITÉ MARCHANDE OU SON ÉTAT POUR QUELQUE FIN QUE CE SOIT OU CONCERNANT L'EXACTITUDE DE TOUT RENSEIGNEMENT FOURNI PAR CIMENT ASH GROVE, MIS À PART QUE LE PRODUIT EST CONFORME AUX SPÉCIFICATIONS CONTRACTUELLES.